

La crise sanitaire empêche cette année une A.G en présence.

Un décret* autorise à consulter les adhérents et à voter par voie électronique.

Chaque adhérent recevra avant le 30/03 un email avec un bulletin de vote à retourner sur une adresse mail dédiée.

Vous aurez à vous prononcer sur :

- Le rapport moral du Président saison 2019/2020
- Le rapport financier de la Trésorière saison 2019/2020
- La proposition de vote de la cotisation de base pour la saison 2021/2022
- Les perspectives pour la saison 2021/2022.
- Les élections des membres du Conseil d'Administration.

Cette année, l'association renouvelle l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour une durée de 2 ans.

Ce sont des membres bénévoles qui gèrent au quotidien la vie associative : les relations avec les adhérents, les professeurs, les services de la ville de Vesoul, les adhésions et le volet financier.

Le Conseil d'administration est composé de 15 membres élus lors de l'Assemblée Générale. Nous vous invitons à **déposer votre candidature avant le 25 mars 2021.**